



Rupture conventionnelle ou autre

Par Tenaka

Bonjour,

Je travaille actuellement pour Auchan, pour un supermarché qui va passer en franchise Intermarché, à ce jour nous n'avons aucune information à savoir si les métiers de bouche traditionnels vont être gardés ou supprimés au sein de ce magasin.

Les primes trimestriels ont fortement baissé avec un maximum de 90? tous les 3 mois alors qu'avant il n'y avait pas de plafond, nous pouvions donc toucher de bonnes primes selon les résultats du magasin.

Nous avons le 13ème mois qui va être supprimé et passé sous une prime annuelle qui ne garantit aucun montant.

De ce fait, prime plus 13eme mois je risque de perdre un minimum de 3000? par an.

Je me pose donc la question d'une possibilité de départ pour pouvoir négocier une rupture conventionnelle avec un montant qui sera peut être plus avantageux que d'attendre de savoir si mon poste est supprimé.

En vous remerciant.

Par isernon

bonjour,

comme son nom l'indique, une rupture conventionnelle nécessite l'accord de l'employeur et du salarié.

posez la question à votre employeur, si une rupture conventionnelle peut être accordée dans votre situation.

salutations